

IR DSU

Groupe de travail « Emploi et développement économique »

Le 4 juillet 2018 à Mérignac

Présent.e.s :

Sylvie REBIERE-POUYADE et Marie-Anne DELOBEL du GIP DSU de l'agglomération bayonnaise ; Nicolas MANN et Christophe ROCHARD de PQNA, Caroline PRAT de l'ADSI Technowest ; Valérie QUESADA, Clément JEANDET, Sylvain FOUCHER, Cécile GILARDIN de la commune de Mérignac ; Marianne DIOP et Céline LAPEYRE de Bordeaux ; Angélique RAMEAU du Bouscat ; Stéphanie MONTRIOU de Bordeaux Métropole (rédactrice)

Excusés : Sandrine LASSOUREILLE de Dax ; Hélène LASCOMBES et Marie-Aude CLEMENT de Périgueux, Benjamin COLY de la CRESS ex Limousin ; Catherine VOIRIN de Metz ; Stéphane FUSEAU du Conseil Régional ; Thierry RABJEAU du Grand Orly

Cette rencontre à l'initiative de certains membres de l'inter-réseau du développement social urbain (IRDSU) vise un double objectif :

- Aborder les enjeux et les difficultés des professionnels du DSU en matière de développement économique, d'emploi, d'insertion et de création d'activité, qui est un secteur incontournable du développement dans les quartiers et représente le pilier 1 du contrat de ville, mais qui peine à trouver sa place dans les projets de territoire intégrés ;
- Relancer localement une dynamique via un réseau national de professionnels sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine en contribuant l'apport de réponses et d'opportunités aux acteurs et tenter de faire remonter des pistes de travail au national.

Il s'agit surtout de déblayer le sujet et prioriser les pistes de travail.

Emplois et droits

Enjeu de représenter de manière simple et lisible les dispositifs de retour à l'emploi.

En matière d'accès aux droits, dans certains quartiers on constate une faible part d'inscrits à Pôle emploi quand celle-ci ne donne pas lieu à l'ouverture de droits d'indemnisation. Les études et analyses ne sont donc pas exhaustives et réalistes quand dans certains quartiers un nombre aussi importants de personnes échappent à l'analyse.

Des situations individuelles qui s'enlisent. Les relais sociaux sont en 1^{ère} ligne pour les capter et doivent être formés et valorisés dans leur rôle d'orientation des publics vers l'accès ou le retour à l'emploi.

La mobilisation générale est de mise, ainsi que l'aller vers, le fait de renforcer la présence des acteurs sur le terrain = engagements doivent être pris par le droit commun ainsi que des initiatives :

= *speedating* dans les halls

Forum emploi dans les agences PE.

Le développement économique

Ce sujet a pour conséquence directe les créations d'emplois.

Installation et/ou développement des entreprises : exemple est donné sur Bordeaux et son agglomération : pas de ciblages des recrutements de personnes issues des QPV. Le monde économique doit se familiariser avec ces périmètres et les pouvoirs publics doivent être plus précis quant aux modalités et parts de recrutement des QPV.

Comment intégrer les projets de développement économique lorsque les temporalités sont aussi différentes entre le temps du projet RU et les opportunités pour les acteurs économiques ? Surtout que les aménageurs économiques ne cherchent pas à savoir si les opportunités de recrutement des entreprises qui s'implanteront seront en adéquation avec l'offre du territoire et les élus ne s'intéressent pas tous et encore moins de manière systématique à l'engagement social des entreprises accueillies.

Les entreprises de l'ESS semblent être beaucoup interpellées dans les QPV, elles commencent à colorer le développement économique sur ces territoires. Pourtant, c'est bien un outil au service du développement économique et dont il faut veiller qu'il ne soit pas par la suite circonscrit à ces territoires, comme il l'a été auparavant avec l'IAE par exemple.

Néanmoins, l'ESS apporte des outils intéressants de co-construction. C'est ainsi qu'à Bayonne par exemple, l'ANRU a proposé de développer un projet ESS pour compenser l'absence de démolitions, initialement obligatoires dans les PRU qui a permis de co construire avec les habitants un projet, qui a d'ailleurs lui-même ensuite préfigurer les conseils citoyens.

Sur la base du travail social communautaire, partenaires et habitants ont construit un diagnostic à l'origine d'un projet.

De 2014 à 2016, les 70 personnes impliquées du début se sont inscrites sur les ateliers de leur choix. Des fiches actions ont été rédigées puis ont été réalisées. Aujourd'hui, de nombreux projets ont émergé de cette démarche (permaculture, ferme urbaine, et une négociation est en cours avec l'agglomération autour de la mise à disposition d'un terrain).

Une coopérative a permis d'ouvrir un supermarché grâce à la collaboration de 250 adhérents, qui ne sont pas forcément tous du quartier. Ce type de résultat révèle que les projets et la méthode PV font office de traducteur entre les quartiers et le monde ordinaire et aboutissent à créer de la mixité.

Les membres sont revenus sur l'opportunité qu'offre une GPEC territoriale pour conduire des démarches coordonnées d'entreprises et d'acteurs locaux (Conseil régionaux, généraux, OPCA, acteurs relais) au sein d'un territoire (bassin d'emploi, département, région, inter-région, zone d'activités, pôle de compétitivité) dans l'objectif mutuellement profitable de construire des parcours professionnels et d'accompagner les besoins d'évolution en gestion d'emplois et de compétences des entreprises. A Mérignac, un GPECT relatif aux métiers aéroportuaires serait particulièrement pertinent. Une mise en œuvre pourrait être facilitée dans le cadre de l'appel à projets PV de la Région.

Pour beaucoup la relation aux entreprises est l'affaire d'un professionnel spécialiste et dédié, pourtant, c'est bien le conseiller emploi qui est le mieux placé au regard de sa connaissance du public et de ses compétences en matière de recrutement.

La formation

La formation est un enjeu fort pour les publics et pour les entreprises, car certaines s'implantent ou se développent et auront du mal à recruter dans certains secteurs et/ou sur territoires. L'adaptation besoin/offre doit être anticipée car les publics vivent mal le fait d'être sans emploi et de ne pas pouvoir prétendre à des opportunités proches peu qualifiées mais spécialisées. En effet, certains bassins d'emplois n'offrent pas des emplois adaptés aux compétences des publics présents sur les territoires ou les entreprises sont implantées.

La dématérialisation a un effet sur les espaces d'accompagnement dédiés aux demandeurs d'emploi, qui n'ont pas tous su développer leur agilité numérique.

Une présentation du bilan du PRF dans un contexte de réécriture du schéma régional, dont l'idée est de mieux répartir la formation aux organismes et qui voudrait aller plus loin que les plateformes, est à demander aux CR de l'avis des présents, qui aimeraient également pouvoir connaître et participer aux instances d'animation et de suivi des prochains. Des questions émergent notamment autour des compétences-clés.

Insertion

Les parcours des personnes issues des QPV sont plus longs, chaotiques et demandent plus de moyens. Les sorties sont également plus compliquées.

Certains PLIE n'arrivent pas à recruter, à positionner des candidats, y compris sur des opportunités intéressantes et porteuses (contrat de professionnalisation par exemple).

La conjoncture économique influence beaucoup l'action sur les territoires. Par exemple lorsque le territoire est dynamique, un focus peut être mis et des acteurs se dédier à l'accès à l'emploi des publics des QPV. Mais à moyens constants, la moindre altération peut faire évoluer le curseur. Par exemple, à Blanquefort, les efforts des acteurs de l'emploi risquent fort de se concentrer sur la reconversion/réorientation des personnes licenciées = dans ce genre de cas, quelle place pour la Politique de la ville, les moyens continuent-ils d'être fléchés sur les QPV ?

Méthode et stratégie

Absence de réflexion suffisamment stratégique de la PV pour impacter les politiques publiques. Il convient de s'appuyer sur de la matière, de l'analyse, pour impacter plus que subir. Par exemple, les quotas peuvent être revus à la hausse à imposer.

Attention néanmoins au seuils critiques, aux échelles qui ne permettraient pas de valoriser ce type de décision, notamment dans les petits quartiers. Il faut avant d'imposer des quotas qu'ils aient du sens et répondent, recouvrent l'ensemble des réalités territoriales.

Les entités juridiques porteuses de certains dispositifs déterminent parfois la pertinence des projets. En effet, le fait d'être constitué en GIP permet de représenter un mandat guichet uniques.

L'évaluation de l'emploi réalisée par le CGET n'est pas satisfaisante car elle n'aborde pas le fond : pourtant les parcours des demandeurs d'emploi sont assez peu linéaires, ne le sont pas tous en tout cas, ils sont mouvants et doivent être analysés de manière large.

En matière d'animation conjointe dév éco/politique de la ville, l'hétérogénéité des professionnels du développement social étant importante, et la structuration des équipes au sein des collectivités variée, ont pour incidence que les collaborations ne fonctionnent pas, que les projets ne sont pas inclusifs ; les professionnels sont à la recherche d'un mandat clair et unique, commun aux deux domaines.

Il faut avoir un coup d'avance.

Les ressources

Certains acteurs de l'économique et de l'emploi au service du développement local ne sont pas connus ou toujours associés aux travaux de la politique de la ville. Aussi est avancée :

- Les CRESS et SIAE (via l'INAE ? le CNLRQ ?) peuvent/doivent être des acteurs réels des contrats de ville et faire partie des instances d'animation du contrat de ville.
- Les Epareca rachètent des m2 au service de projets économiques pour redynamiser les territoires = connaissance à développer au sein du réseau politique de la ville.
- L'ERTS a produit de nombreuses choses mais qui ne sont pas forcément valorisées, il serait pertinent de tenter de les faire venir dans la Région.
- Les instances ex SPEL, dite CLIE à Bordeaux et SPEP à Bayonne sont du souvenir des partenaires des cellules adaptées à l'évocation des sujets croisés.

Poursuite des échanges : le 10 octobre (lieu à confirmer : 90 rue Malbec à Bordeaux).